

Stratégie Financière

Proposée pour l'Assemblée Générale
4 mars 2017



INTRODUCTION

La Stratégie doit pouvoir se décliner selon différents domaines :

- Projet porté (quantité, qualité et type de missions)
- Dimensionnement (nombre de salariés, adhérents,...) :
- Financière (volume financier, répartition des différents financements)
- Etc...

La Stratégie définie lors de l'AG du 6 mars 2016 était une stratégie sur le projet porté avec une déclinaison des objectifs de missions à produire (cf Rapport d'Orientation) et dans un délai de 2 ans (2016 et 2017).

En complément de cette Stratégie projets, il est nécessaire de fixer une Stratégie Financière.

1/ Stratégie financière globale

Il nous a paru primordial de définir une Stratégie financière basée sur notre autonomie (donc hors subventions publiques) comme le voulait à l'origine Waldeck-Rousseau en rédigeant la loi de 1901 puisqu'elle permet la création d'organisations (les associations) de droit privé ayant pour but d'être indépendantes vis-à-vis des pouvoirs publics.

En 2016, le budget s'élevait à 409Keuros dont 153Keuros de coût de fonctionnement et 256Keuros de coûts de missions (Réseaux qui sème, qui pousse et qui s'enracine).

Les subventions publiques requièrent en général 20% de cofinancement privés ou propres. Pour assurer le financement du fonctionnement actuel, il est nécessaire de financer :

- Vie interne à 100% (soit 153Keuros)
- Missions à hauteur de 20% (soit 51Keuros)

Dans l'optique d'un futur où les subventions publiques financeront uniquement des projets et non plus du fonctionnement, il nous faudrait financer 204Keuros soit 50% environ du budget.

De plus, ce niveau d'autofinancement permet de ne pas être influencé par les orientations des financeurs dans le choix des missions à mettre en œuvre.

Notre stratégie est donc de fixer clairement un horizon de 50% d'autonomie minimale et ce au plus vite, voici la résolution proposée à l'Assemblée Générale du 4 mars 2017 :

« Afin de préserver notre indépendance, l'assemblée générale des adhérents approuve l'objectif pour le réseau de limiter chaque année les subventions publiques à un maximum de 50% du budget total et donc la nécessité d'augmenter la part des adhésions (Groupes AMAP et Fermes). »



2/ Distinction des 4 types de financements

Dans un premier temps, nous avons voulu distinguer les financements en 4 types.

a. Adhésions

Ensemble des adhésions versées par les membres de l'association (Groupes AMAP et paysans)

En 2015, les adhésions représentaient 73Keuros (19% du budget) ; dans le budget 2016, elles s'élèvent à 85Keuros (21% du budget).

Elles sont le levier d'action pour accroître notre autonomie sans risquer de dégrader notre image.

b. Financements privés

Ensemble des financements provenant de particuliers (dons, legs, ...) ou de personnes morales privées telles que des fondations.

En 2016, aucun financement privé n'a été perçu. Les statuts modifiés sont proposés à l'Assemblée Générale pour rendre possible les dons et legs.

c. Financements publics

Ensemble des subventions publiques (ex : Plan Bio, DRIAAP, FDVA, etc...)

En 2015, les financements publics représentaient 70% du budget total (soit 267Keuros).

Dans le budget 2016, les financements publics étaient de 65% du budget total (soit 265Keuros).

Au vu des risques concernant ces subventions et notamment celle du Plan Bio tributaire de l'orientation politique du territoire francilien, il serait souhaitable de réduire cette dépendance.

d. Produits reçus

Ensemble des ventes de bien (calendriers, éco-cup, badges et autres goodies mais aussi potentiellement des livres édités) et des prestations de services (formations aux porteurs de projets et paysans installés, interventions rémunérées, études pour des collectivités locales par exemple)

En 2016, les formations porteurs de projets et paysans installés ont généré 30Keuros de produits. De plus, une intervention de deux administrateurs à une table ronde dans l'école d'architecture de Marne la Vallée en 2016 a rapporté 260€ au Réseau.

Ce poste n'est pas un levier prioritaire.

3/ Objectifs et actions : adhésions groupes AMAP

Objectif 1 : Augmenter le nombre de groupes AMAP cotisants

Le taux d'adhésion 2016 s'élève à 69%, soit 210 groupes AMAP adhérentes sur environ 300 référencées

⇒ L'objectif est d'augmenter au maximum ce taux d'adhésion avec 2 scénarii d'ici les 3 prochaines années : 75% en 2017, 78% voire 85% en 2018 et 80% voire 90% en 2019



Objectif 2 : Augmenter le montant moyen par amapien-ne de l'adhésion

L'adhésion suggérée aujourd'hui est de 10€ par amapien.ne avec un minimum de 120€ par groupe AMAP. Le montant moyen 2016 de la cotisation atteint 6,2€ par amapien.ne.

- ⇒ L'objectif est d'augmenter la cotisation moyenne des groupes AMAP en supprimant la référence à une cotisation minimum (exception pour la 1^{ère} année des groupes créés dont la cotisation minimum sera de 60euros) et en incitant les groupes AMAP à augmenter la cotisation moyenne pour se rapprocher des 10€ par membre, soit 7euros en 2017, 8 ou 9euros en 2018 et 10euros en 2019.

Actions :

- Communiquer davantage les réalisations du Réseau AMAP IdF aux adhérent.e.s.
- Lancer une campagne de relance d'adhésion en cours d'année.
- Inciter le paysan.ne à assister aux AG de ses groupes AMAP pour sensibiliser les membres de l'intérêt du Réseau.
- Proposer d'augmenter l'adhésion de chaque membre lors de l'AG de chaque AMAP
- Simplifier la procédure d'adhésion au Réseau AMAP IdF en rendant les paiements en ligne possible

4/ Objectifs et actions : adhésions fermes en AMAP

Objectif 1 : Augmenter le nombre de paysan.ne.s cotisant.e.s

Le taux d'adhésion actuel s'élève à 33% (60 paysan.ne.s adhérent.e.s sur 180)

- ⇒ L'objectif est d'augmenter au maximum ce taux d'adhésion avec 2 scénarii d'ici les 3 prochaines années, soit 50% en 2017, 65% voire 75% en 2018 et 75% voire 90% en 2019

Objectif 2 : Augmenter le montant moyen de l'adhésion des fermes en AMAP

Le montant d'adhésion préconisé aujourd'hui est de 2 pour mille de la valeur de la production annuelle partagée en AMAP avec un minimum de 50€. Le montant moyen 2016 de la cotisation atteint 138€.

- ⇒ L'objectif est de supprimer la référence à une cotisation minimum (exception pour la 1^{ère} année des fermes en AMAP dont la cotisation minimum sera de 120euros), ce qui conduira à augmenter la cotisation moyenne selon 2 scénarii d'ici les 3 prochaines années, soit 138euros voire 147euros en 2017, 147euros voire 156euros en 2018 et 156euros voire 164euros en 2019.

Actions :

- Sensibiliser les groupes AMAP à rappeler l'importance de l'adhésion à leurs paysan.ne.s
- Inciter les paysan.ne.s adhérent.e.s à discuter avec leurs paysan.ne.s voisin.e.s non adhérent.e.s pour leur rappeler l'intérêt du Réseau AMAP IdF.
- Lancer une campagne de relance d'adhésions en cours d'année.
- Simplifier la procédure d'adhésion au Réseau AMAP IdF en rendant les paiements en ligne possible et en permettant l'accès à la base de données du Réseau AMAP IdF



5/ Objectifs et actions : financements privés

Afin de limiter notre dépendance financière, il faut compléter les adhésions par des financements privés plus importants.

Objectif 1 : Augmenter les financements des personnes morales

En 2015, comme en 2016, aucun financement n'a été obtenu par des personnes morales privées.

Afin d'atteindre 50% de financements non publics, il est nécessaire de répondre aux appels à projet et de proposer des projets spontanément aux fondations. Bien entendu, les besoins de financements privés réduisent au fur et à mesure que les adhésions augmentent.

Les besoins de financements privés pour compléter les adhésions seront estimés après que la majorité des cotisations sont reçues.

Actions :

- ⇒ Recherche de financements en s'appuyant sur la liste de critères d'éligibilité et d'éthique (cf doc « Critères de sélection des financements privés »)
- ⇒ Mise en place d'une méthodologie et d'un groupe de réflexion pour répondre plus efficacement et plus rapidement aux appels à projets

Objectif 2 : Augmenter les financements privés des personnes physiques

En 2015, aucun don ou leg reçu.

En 2016, 3 personnes physiques ont versé une cotisation (total = 247euros)

Cet objectif ne donnera pas lieu à une campagne incitative mais doit faciliter les dons.

Action :

- ⇒ Mettre en place les outils pour rendre les paiements en ligne possible

CONCLUSION

La Stratégie Financière mise en place est évidemment une vision long terme.

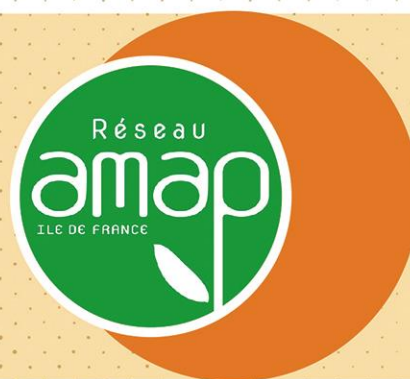
Il est d'un côté impossible de l'atteindre immédiatement, comprenez qu'à fin 2017, nous n'aurons vraisemblablement pas atteint 50% d'autonomie financière. Mais de l'autre côté, il est nécessaire que les instances exécutives s'expriment annuellement sur les actions mises en œuvre pour l'atteindre. C'est pourquoi nous vous proposons d'intégrer cette règle de gestion (autonomie de 50%) dans le règlement intérieur.

Rappel

Objectifs	2015	2016	2017 (prévisionnel)
% autonomie	33%	38%	41%



Critères de sélection des financements privés



Elaboré par le GT recherche de financement
Janvier 2017

INTRODUCTION

Dès lors que l'on envisage de recevoir des financements privés et donc de donner potentiellement des contreparties immatérielles telles que la mention du logo des financeurs sur nos communications ou site internet, et réciproquement (notre logo sur le site des financeurs), il est nécessaire d'établir des critères éthiques de ces financements pour préserver l'image et les valeurs du Réseau.

Ces critères s'appliquent aux dons de personnes physiques ou morales (l'ensemble des ces personnes seront dénommés les « financeurs »).

Concernant les personnes physiques, aucun contrôle sur l'origine des fonds ne sera effectué pour des sommes inférieures à 1000 euros (ce seuil a été déterminé en fonction de la limite d'autorisation de paiement en liquide ; cf <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10999>). Au-delà de 1000 euros, l'origine des fonds sera vérifiée (nom, prénom, adresse des financeurs) afin de limiter le risque (et en lien avec le contrôle TRACFIN).

Concernant les personnes morales, l'intégralité des financements seront contrôlés, qu'ils soient sollicités par l'association Réseau AMAP IdF ou proposés directement par les financeurs.

Ce document a pour but d'émettre des critères pour **aider à la prise de décision**. Ces critères peuvent évoluer dans le temps.

Il nous a paru bon de qualifier les 3 types de critères de sélection des financeurs :

- Critères d'éligibilité : ce sont les critères généraux auxquels les subventions publiques sont généralement subordonnées
- Critère d'intérêt financier : c'est un critère de bon sens qui est en général implicite puisqu'il compare le coût de recherche de financement à l'intérêt que celui-ci procure à l'association
- Critères éthiques : ce sont les critères propres à notre association

1/ Critères d'éligibilité

a. Localisation des actions des financeurs

Le Réseau AMAP IdF est une association régionale œuvrant en Ile-de-France, il est donc cohérent de se limiter aux financeurs agissant ou susceptible d'agir dans notre région.



Exemple 1 : La DRIAAF (Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France) a vocation à agir dans notre région.

Exemple 2 : La fondation « Marianne et Roland Michel » gère un centre de documentation situé à Paris et consacré à l'histoire de l'art.

Contre-exemple : la fondation « Bordeaux Université » finance exclusivement des actions sur la métropole de Bordeaux.

b. Nature des coûts financés

Le Réseau AMAP IdF est une association dont les dépenses principales sont des dépenses de personnel permettant la création, l'animation, la coordination et la promotion des partenariats en Ile-de-France. Il est donc cohérent de s'orienter sur des financements de fonctionnement ou encore de projets (dès lors qu'ils prennent en charge les dépenses de personnel) plutôt que ceux d'investissement.

Exemple : Le Conseil Régional Ile-de-France finance les coûts de fonctionnement

Contre-exemple : Les CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) proposent des apports avec droit de reprises (prêt à taux 0%) pour financer le développement de l'association.

c. Champ d'action des financeurs

Le Réseau AMAP IdF est une association dont l'objet social se rattache à l'agriculture, au commerce équitable local, à l'alimentation de qualité. Il a également des dimensions sociales, solidaires, créations d'emplois, etc...

La cohérence veut que les financements dédiés à d'autres champs d'action ne soient pas spécifiquement recherchés.

Exemple : La Fondation « Nestlé France » conçoit des actions concrètes et de proximité dont l'objectif est d'aider les familles à adopter des comportements alimentaires bénéfiques pour leur santé de manière durable.

Contre-exemple : La fondation « Monseigneur Marcel » propose un prix annuel destiné à l'auteur d'un ouvrage consacré à l'histoire philosophique, littéraire ou artistique de la Renaissance.

2/ Critère d'intérêt financier

Le Réseau AMAP IdF a des ressources financières et humaines (salariés et bénévoles) limitées. Il est donc nécessaire de vérifier l'opportunité de la recherche de financement au regard du montant reçu ou de l'intérêt autre que financier pour le Réseau par rapport à la charge de travail nécessaire.

Exemple 1 : Le DIM SYSAL est un processus d'accompagnement pour faire émerger des projets de recherche en Ile-de-France. Il ne propose pas de financement mais d'être partie



prenante des réflexions. Nous avons donc décidé d'y participer de manière réactive (pas ou très peu d'actions de notre part).

Exemple 2 : L'Institut Olga Triballat propose des financements de 10000euros et dont la conception de la réponse à l'appel à projets est clairement en deçà.

Contre-exemple : La fondation « Biguet » attribue un prix de 1500euros à l'auteur d'un ouvrage de philosophie ou de sociologie.

Exemple ou contre-exemple ? : La fondation « Edouard Bonnefous » décerne un prix annuellement de 3500 euros. Il s'agira alors de vérifier que le dossier de préparation ne soit pas trop complexe et long à produire.

3/ Critères éthiques

Au vu de la complexité de l'évaluation d'un financeur par rapport à tous les critères éthiques (nom et/ou orientation des Fondateurs et des dirigeants, origine des fonds du financeur, objet social,...) nous ne pourrions ici détailler un avis de manière générale, il sera nécessaire de contextualiser au cas par cas en s'assurant que la cohérence avec les valeurs et l'image du Réseau AMAP IdF soit respectée.

a. Religieux /sectaire

L'article 5 des statuts du Réseau AMAP IdF stipule que l'association est indépendante de toute confession religieuse.

b. Armement

La philosophie du mouvement des AMAP est contraire à tisser tout lien avec l'industrie de l'armement.

c. Politique

L'article 5 des statuts du Réseau AMAP IdF stipule que l'association est indépendante de tout parti politique.

d. Liens avec l'agro-industrie

La Charte des AMAP dans le 2ème paragraphe indique que le mouvement des AMAP est né de « la mobilisation des citoyen-ne-s pour construire et expérimenter un autre modèle agricole ». Il serait donc incohérent de proposer ou d'accepter tout lien avec le modèle contre lequel ce mouvement lutte.

e. Echelle multinationale

De manière cohérente avec le modèle qu'il défend (circuit direct), le Réseau AMAP IdF ne favorisera pas les recherches de financements liés à des entreprises multinationales.



CONCLUSION

Ces critères doivent être (et ne rester) qu'une aide à la prise de décision des Instances directionnelles du Réseau AMAP IdF.

